provenant de Solres-le-Château ; mais il serait préférable que le matériel fût récolté par un collègue étudiant la flore de sa localité depuis de nombreuses années et pouvant s'assurer, par un contrôle sur place, qu'il n'y a pas eu de chance de contamination par les introductions de graines fourragères ou autres accidents imprévus.

Le *Cardamine Plumieri* Vill. dans les Alpes de Provence

PAR M. E. DECROCK.

Notre confrère M. Jules Offner, de Grenoble, a publié il y a quelques années une note fort intéressante sur la distribution du *Cardamine Plumieri* Vill [1]. D'après lui l'aire de cette Crucifère s'étend dans les Alpes françaises : 1° sur tout le secteur granitique des Alpes delphino-savoisiennes où elle est surtout répandue, 2° dans le secteur des Alpes austro-occidentales sur le district des Alpes Grées et sur le district des Alpes Cottiennes.

Le district des Alpes de Provence semblait donc exclu du domaine de cette espèce, attendu que le bois de Loubet, près de Rabou, dans la partie Sud du Dévoluy paraissait être la localité la plus méridionale où la plante en question avait été observée dans la France continentale.

Or, au cours de nos recherches sur la végétation de la haute vallée du Verdon nous avons récemment trouvé la Cardamine de Plumier au voisinage du lac d'Allos, plus exactement au Laus, sur des bancs de grès d'Annot, à l'altitude de 2 131 mètres environ.

La limite méridionale admise jusqu'ici pour cette espèce dans les Alpes de France est donc à reporter notablement vers le Sud et le district des Alpes de Provence s'enrichit d'une unité remarquable.

1. OFFNER (J.), *Distribution géographique du* Cardamine Plumieri *Vill. dans les Alpes françaises* (Bull. Soc. bot. France, XX, 1920, p. 134).